

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

CTF/TFC.12/6/Rev.1
17 octobre 2013

Réunion du Comité du Fonds fiduciaire du CTF
Washington D.C.
28 octobre 2013

Point 7 de l'ordre du jour

**ACTUALISATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE
L'AFRIQUE DU SUD AU TITRE DU CTF**

DECISION PROPOSEE

Rappelant qu'il a approuvé en octobre 2009 le *Plan d'investissement de l'Afrique du Sud au titre du CTF*, ainsi que l'attribution d'un financement du CTF aux projets/programmes suivants à réaliser en Afrique du Sud :

- a) Projet Eskom pour les énergies renouvelables, 350 millions de dollars, BAfD et BIRD (approbation du financement CTF en novembre 2010/mai 2011) ;
- b) Programme pour la maîtrise de l'énergie, 15 millions de dollars, BAfD et IFC (approbation du financement CTF en septembre 2010) ; et,
- c) Programme de mise en valeur accélérée des énergies durables, 85 millions de dollars, BAfD et IFC (approbation du financement CTF en octobre 2010),

Le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document CTF/TFC.12/6/Rev.1, *Actualisation du Plan d'investissement de l'Afrique du Sud au titre du CTF* (octobre 2013), présenté par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, en collaboration avec la Banque africaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale, et prend note des informations sur les avancées de la mise en œuvre des projets et programmes financés au titre du CTF. Le Comité a entériné les révisions suivantes, apportées au *Plan d'investissement de l'Afrique du Sud au titre du CTF* (voir également le tableau récapitulatif ci-après) :

- a) Annulation du montant de 7,5 millions de dollars de financement CTF (avec la BAfD) provenant de la sous-composante Maîtrise de l'énergie (déjà approuvée par le Comité du Fonds fiduciaire dans le cadre du Programme de mise en valeur accélérée des énergies durables) ;
- b) Abandon de la sous-composante Chauffe-eau solaires, pour un montant de 50 millions de dollars de financement CTF (25 millions de dollars avec la BAfD et 25 millions de dollars avec l'IFC, financement qui n'a pas encore été approuvé par le Comité) ; et,
- c) Réaffectation d'un montant de 57,5 millions de dollars de financement CTF, soit le cumul des montants mentionnés sous a) et b), en vue du financement d'un programme d'énergie durable dans le secteur privé, ou d'un programme public d'efficacité énergétique des véhicules (avec la BAfD).

Le Comité du Fonds fiduciaire approuve les révisions qui serviront de cadre à l'élaboration future des activités proposées pour financement par le CTF, note que l'allocation indicative totale, après révision, correspond toujours à un financement CTF de 500 millions de dollars, et rappelle que la décision du Comité d'approuver ou non le financement des projets ou programmes proposés au titre du CTF est fonction de leur qualité. Le Comité invite la BAfD à travailler en étroite collaboration avec l'Afrique du Sud pour accélérer l'élaboration d'un nouveau programme au moyen de la portion restante de l'allocation indicative du CTF, et de le lui soumettre en juin 2014 pour approbation du financement.

Résumé des révisions apportées au Plan d'investissement de l'Afrique du Sud au titre du CTF

	BAfD (secteur public)	BAfD (secteur privé)	BIRD	IFC	Sous-total
1. Éolien (pas de changement)	50		50		100
2. CSP (pas de changement)	50		200		250
3. Secteur privé		75 -32,5		75 -25	150 -57,5
4. Programme d'énergie durable (public) ou programme d'efficience énergétique des véhicules (privé)	[+57,5]	[+57,5]			+57,5
Sous-total	100 [+57,5]	75 (-32,5) [+57,5]	250 (pas de changement)	75 (-25)	500 (pas de changement)
Montant total révisé des allocations	200		250	50	500